

# **Résumé de la réunion en ligne des artisans semenciers mainteneurs de la diversité traditionnelle des plantes alimentaires les 21 et 22 février 2022**

Une quarantaine de participants d'Autriche, d'Allemagne, de Suisse, du Nord de la France, de Belgique (Wallonie et Flandre) et du Luxembourg ont échangé pendant deux soirées sur les perspectives d'avenir de leur travail sur les semences.

Cela s'est fait à l'invitation des initiatives pour la diversité : Coopérative européenne Longo Maï, Initiative Unverblümt, Campagne pour la souveraineté semencière, Réseau Meuse-Rhin-Moselle, SEED Luxembourg (Som fir d'Erhalten an d'Entwécklung vun der Diversitéit), Umweltbildungshaus Johannishöhe et Verein zur Erhaltung der Nutzpflanzenvielfalt (VEN).

Cet échange a confirmé une fois de plus que non seulement la diversité des semences est grande, mais aussi celle des personnes qui les sélectionnent, les cultivent, les multiplient et les distribuent de manière artisanale. L'éventail des approches et des motivations, des connaissances professionnelles, des méthodes et des conditions de travail a également été mis en évidence.

La rencontre a donc clairement montré qu'il existe différentes approches pour contribuer à la diversité des plantes alimentaires traditionnelles, que ce soit au niveau amateur ou professionnel, et que l'échange à ce sujet constitue une expérience enrichissante.

La question des perspectives d'avenir du travail artisanal de conservation à la ferme a révélé une grande unanimité sur les points problématiques identifiés.

L'un des thèmes fondamentaux était la crainte que les petites initiatives de semences artisanales et locales soient de plus en plus mises sous pression :

- par une "commercialisation de la diversité" par de grands acteurs qui transforment les semences de la diversité en produits de masse pour les supermarchés ;
- par de nouvelles méthodes de sélection biotechnologiques qui dégradent la diversité des semences en "matériel génétique" pour de nouvelles sélections privatisées ;
- par une législation restrictive sur les semences qui entrave de plus en plus les activités des mainteneurs de la diversité (passeport phytosanitaire, contrôles, travail administratif).

Lors des réflexions sur le projet actuel de la Commission européenne d'uniformiser les lois nationales sur la circulation des semences sous la forme d'un règlement, il est apparu clairement lors de l'échange que les nombreuses et diverses initiatives de conservation ont encore beaucoup trop peu de visibilité dans la société et la politique et que cela est en contradiction avec l'importance et la portée de leur travail.

Il a également été ressenti comme une injustice que de nombreux fonds d'encouragement soient accordés à différents projets dans l'ensemble de l'UE, mais que les artisans semenciers, véritables acteurs de terrain, n'en profitent que très rarement et de manière ponctuelle.

Afin de contrer le risque qu'une nouvelle législation sur les semences puisse rendre encore plus difficiles les conditions cadres des petits acteurs et organisations agissant au niveau régional, le souhait commun a été exprimé d'améliorer le réseautage, d'échanger régulièrement et d'organiser des actions communes afin de rendre plus visibles les valeurs, les conditions de travail et les objectifs des initiatives pour la diversité.

Il est également apparu clairement que le langage et les contenus jouent un rôle important, qu'il est essentiel de donner une définition claire aux "semences de la diversité" et de présenter le travail des acteurs de la diversité dans un "narratif positif".

Pour les questions "Que voulons-nous et de quoi avons-nous besoin pour y parvenir ?", les participants ont également examiné s'il ne serait peut-être pas bon d'amorcer un changement de paradigme et d'abandonner progressivement l'approche défensive "des petits qui doivent se défendre contre les grands" pour, au contraire, mettre davantage l'accent - non sans une certaine fierté - sur la valeur du travail de maintien et de développement de la diversité des cultures vivrières traditionnelles.

Les aspects suivants ont été approfondis dans ce contexte lors de l'échange :

- Même si de nombreuses initiatives de la diversité cultivée sont petites et se déroulent souvent aussi dans un contexte d'amateur, la diversité génétique des variétés locales ne devrait pas être considérée comme une niche folklorique, mais comme un pilier important de la souveraineté et de la sécurité alimentaires.
- La souveraineté semencière - un libre accès aux semences traditionnelles, reproductibles en continue de manière artisanale - constitue la base de la diversité génétique des plantes alimentaires dans les différentes régions du monde. Cette diversité est à son tour indispensable pour une souveraineté et une sécurité alimentaires durables et résilientes.
- La diversité horizontale et spatiale des variétés locales dans le monde entier et la diversité verticale et temporelle résultant des processus évolutifs et écosystémiques de la multiplication répétée des semences à la ferme ne peuvent être fournies par aucune industrie semencière centralisée et privatisée. Vouloir remplacer cette diversité génétique et écosystémique par une biotechnologie d'édition de gènes est une approche technologique. Une telle approche réduit la conception de la vie à des processus biochimiques et mécaniques. Or, les découvertes récentes en recherche écologie et en épigénétique confirment que les processus dynamiques et interactifs dans la nature constituent la base de l'évolution, et que ces processus ne peuvent être reproduits artificiellement dans aucun laboratoire.

Concernant les démarches à suivre par rapport au projet de la Commission européenne pour une réforme de loi sur la commercialisation des semences, trois points ont été mis en avant :

- Développer une définition des termes propre aux initiatives de la diversité et un narratif positif de la diversité traditionnelle des plantes alimentaires basées sur le travail artisanal ;
- Rédiger une ou plusieurs déclarations communes et répondre sommairement au questionnaire de la Commission avant le 27 mars 2022 ;
- Renforcer la communication afin de rendre le travail sur la diversité cultivée plus visible dans la société et la politique.

Dans le but de rendre la diversité visible parmi nous, il est important pour les représentants de l'initiative "Unverblümt" de noter :

- Plusieurs interventions ont suggéré de mettre davantage l'accent sur les droits de l'homme et, plus précisément, sur le droit humain à la semence.
- Il a été question d'organiser une audition des initiatives de la biodiversité cultivée devant la Commission européenne, au cours de laquelle les artisans semenciers pourraient défendre eux-mêmes et directement leurs intérêts.
- La nécessité de mener un débat sur les "lignes rouges" a également été abordée lors de l'événement.

En conclusion de cet échange, on peut dire que les lois sur les semences n'ont jusqu'à présent toujours pris en compte que les semences elles-mêmes, et non les personnes qui se trouvent derrière les semences, ni leur compréhension de la nature, leur motivation, leurs connaissances et leurs méthodes. Or, au niveau des initiatives de la diversité cultivée traditionnelle, ces domaines forment un tout indissociable. L'un des objets de la coopération future entre les initiatives de la diversité pourrait donc être de présenter plus clairement ces interactions dans la société et la politique et d'œuvrer en faveur d'une législation qui n'entrave pas le travail des semenciers artisanaux, mais qui le soutienne et l'encourage.



